



**BILLON  
C.G.I.**

COPROPRIÉTÉ  
GESTION  
LOCATION  
TRANSACTION

**CONDITIONS PARTICULIERES  
BAIL D'HABITATION**

0460/000001/41114037

Ces conditions sont indissociables des conditions générales ci-jointes auxquelles il y a lieu de se référer pour l'application des présentes. Bail conforme à la loi 89 462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi N° 94-624 du 21 Juillet 1994.

**BAILLEUR**

Madame REVELLAT EVELYNE faisant élection de domicile au siège social de son mandataire et représenté

Par celui-ci

**MANDATAIRE**

CENTRE DE GESTION IMMOBILIERE LE PALATIN - CENTRE EUROPE - B.P.  
40160 83418 HYERES CEDEX

**PRENEUR(S)**

**MR NOVERO ALAIN** né(e) , le 14/08/1953 à HYERES (83)

**MME NOVERO MARTINE** né (e) BALTHAZARD le 09/04/1958 à BLIDA EN ALGERIE

demeurant actuellement : Le CHATEAU VERT BAT A RUE DES ARBOUSIERS 83250 LA LONDE LES MAURES

**SITUATION DES LIEUX LOUES**

LE MOULIN VIEUX

195 Avenue ALPHONSE DAUDET  
83250 LA LONDE LES MAURES

**DESIGNATION DU (DES) BIEN(S) LOUE(S) (Pour détail se référer à l'état des lieux)**

Etage : RJ - Maison Type 4  
Surface d'environ 90 m2

**DESCRIPTIF DU(DES) BIEN(S) LOUE(S) (Pour détail se référer à l'état des lieux)**

Chauffage : INDIVIDUEL ELECT  
Eau Chaude: INDIVIDUELLE ELECT  
Eau Froide: INDIVIDUELLE

ENTREE/COULOIR - COULOIR - SEJOUR - 3 CHAMBRES - SALLE DE BAINS  
WC - CUISINE (électro-ménager à titre gracieux) - TERRASSE - CELLIER-  
BUANDERIE - ATELIER EN ANNEXE - maison de 90 M2 SUR 400 M2 DE  
TERRAIN

Le Palatin - Centre Europe BP 40160 - 83418 Hyères cedex  
Tél. 04 94 12 50 50 - Fax 04 94 12 50 65 - info@c-g-i.fr - www.billon-cgi.com

AGENCES : HYÈRES - LA LONDE - LE LAVANDOU  
Centre de Gestion Immobilière - C.G.I. SAS au capital de 59 520 € - B 326 700 648 RCS Toulon. TVA intracommunautaire FR 85 326 700 648.  
Carte professionnelle N° 2193 délivrée par la préfecture du Var. Caisse de garantie CGI Assurances 89 rue La Boétie 75008 Paris.  
Membre de la Fédération Nationale de l'Immobilier (F.N.A.I.M.).

**DUREE - PRISE D'EFFET - REVISION DU LOYER - INDICE DE REFERENCE****BAIL DE TROIS ANS**

<b>DATE D'EFFET DU BAIL</b>	: 01/11/2010
<b>DATE DE FIN DE BAIL</b>	: 31/10/2013
<b>FREQUENCE DE REVISION DU LOYER</b>	: ANNUELLE
<b>DATE DE PROCHAINE REVISION</b>	: 01/11/2011
<b>INDICE DE BASE : IPCL</b>	: 2° trimestre 2010

Dont la valeur est de : 118,26

**LOYER - CHARGES - EXIGIBILITE**

<b>MONTANT DU LOYER :</b>	<b>1090,00 EUROS</b>
<b>ACOMPTE DE CHARGES :</b>	EUROS
<b>PERIODICITE DE REGLEMENT :</b>	<i>MENSUELLE</i>

PAYABLE DANS LES BUREAUX DU MANDATAIRE DU BAILLEUR LE PREMIER JOUR DU MOIS CIVIL.

En application des clauses et conditions générales, le loyer étant stipulé portable, le preneur reconnaît, que l'envoi par la poste, à son domicile, des avis d'échéance constitue un service dont il bénéficie et qu'à ce titre, il accepte d'en régler, en même temps que les loyers, les frais d'expédition, les frais d'enveloppe et de papeterie ainsi que les frais de manutention et de mise sous pli.

Le preneur est informé que ce service demeure facultatif et qu'il peut expressément y renoncer. Le preneur pourra alors venir retirer ses avis d'échéance, et ses quittances à chaque terme, dans les bureaux du mandataire du bailleur.

**DEPOT DE GARANTIE**

**RECU PAR LE MANDATAIRE, A TITRE DE DEPOT DE GARANTIE LA SOMME DE : 1090.00 euros (mille quatre-vingt dix euros)**  
Correspondant à 1 mois de loyer.

**INFORMATIONS PARTICULIERES :**

Si le bien est situé à proximité d'un aérodrome, conformément à l'article L 147-5 du Code de l'Urbanisme, le bailleur informe le locataire que le bien loué est classé dans le plan d'exposition au bruit, **en zone HORS ZONE**  
**Ci-annexé, le dossier concernant les risques naturels et technologiques**  
**De LA LONDE + DPE**

**CLAUSES PARTICULIERES :**

Les signataires du présent bail sont cautions solidaires réciproques l'un de l'autre même en cas de dédit de l'un d'eux tant que le bail se poursuivra.

Les locataires seront responsables des équipements électroménagers.

Les propriétaires ne seront pas sollicités pour les réparations potentielles ou le remplacement de ces ustensiles.

Les locataires devront contrôler la bonne fixation des meubles suspendus avant de les utiliser.

Si le(s) locataire(s) utilise(nt), en moyen de chauffage, les « chaudières japonaises » (pétrole) ou les chauffages roulants à gaz, il(s) s'engage(nt) à assumer les frais de remise en état ou travaux dus à l'humidité dégagée par ces chauffages.

Le Preneur déclare avoir pris connaissance des clauses et conditions générales ci-jointes, des éventuelles clauses dactylographiées ou manuscrites, qui toutes sont de rigueur, ainsi que des annexes ci-après relative à l'entretien et aux réparations locatives et à l'information du locataire sur les risques naturels et technologiques.

**FAIT EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE DE PARTIES**

A HYERES, Le 22/10/2010

Pour le Bailleur

Centre de Gestion Immobilière  
**SERVICE GÉRANCE**  
 "LE PALATIN" Centre Europe  
 Rue Georges Simonon  
 BP 40160  
 83418 HYERES CEDEX  
 Téléphone : 04 94 12 50 50

Le Cautionnaire

Le(s) Locataire(s)